

# Patient recevant une biothérapie dans l'indication du traitement d'une MICI :

Premier contact : la présentation de l'ordonnance d'exception,

il s'agit d'un anti TNF alpha

- Premier réflexe : identification du patient,

identification du service

- Le contexte : Ce que je sais

Ce que je peux savoir

ordonnance de médicaments,  
de produits ou de prestations d'exception

article R. 143-2, 3ème alinéa et R. 145-10 (libérateur aléatoire du Code de la sécurité sociale)  
article L. 115 du Code des professions médicales d'ancienneté et des victimes de guerre

VOLET 1  
à conserver  
par l'ordonné

personne recevant les soins (le type "nom et prénom" est obligatoirement rempli par le médecin)

nom et prénom  
M. LAMARQUE DOMINIQUE

nom de famille (si différents de ceux d'usage) (indiquer si différent)  
M. LAMARQUE DOMINIQUE

numéro d'inscription  
123456789

adresse de l'ordonné  
12 RUE DU CLOS D'ORLÈANS, 91100 FONTENAY SOUS BOIS

nom et prénom  
Professeur LAMARQUE DOMINIQUE

adresse service  
HOPITAL AMBROISE PARÉ  
adresse 91104 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

Identifiant  
123456789

Identifiant  
123456789

médicaments, indiquer son nom (excepté le générique) (indiquer le nom du médicament)  
 produits ou prestations, indiquer le désignation générique

il s'agit d'un médicament, préciser la forme, le dosage, le packaging, la voie d'administration  
AMBIAS 40mg/100ml SOL, 100 STYLO 80  
Une injection tous les 14 jours

il s'agit d'un produit ou d'une prestation, préciser le quantity de produits administrés ou le packaging

durée de traitement, le cas échéant à mois

maladie  soins en rapport avec une ALD - voir  soins dispensés au titre de l'Art. R. 115

accident de travail ou maladie professionnelle  date

le prescripteur, Docteur LAMARQUE DOMINIQUE, atteste que le prescripteur connaît le patient (sauf en cas de consultation de soins coordonnés) dans le cadre de son exercice de médecine générale par le Docteur d'ordonner (indiquer le nom du Docteur d'ordonner, le nom de la société de soins, le code postal de la ville où se trouve le cabinet de soins) (indiquer le nom du Docteur d'ordonner, le nom de la société de soins, le code postal de la ville où se trouve le cabinet de soins)

le prescripteur titulaire par son établissement, dans le cadre de la production coordonnée dans le cadre de la production coordonnée (indiquer le nom de l'établissement, le nom de la société de soins, le code postal de la ville où se trouve le cabinet de soins)

date 27/02/2017 signature du prescripteur (signature)

nom et prénom  
M. LAMARQUE DOMINIQUE

adresse  
12 RUE DU CLOS D'ORLÈANS, 91100 FONTENAY SOUS BOIS

Identifiant  
123456789

Identifiant  
123456789

ordonnance obligatoirement à reporter sur l'ordonnance  
C. LAMARQUE DOMINIQUE

date de délivrance 27/02/2017

## Ce que je sais :

- Patient adulte traité par Celecoxib 100mg X2 depuis deux ans
- Une injection tous les 14 jours à l'aide d'un stylo dosé à 40 mg
- L'ordonnance d'exception ne correspond pas à une initiation de traitement de domaine gastro-entérologie
- S0 1X80mg ou 2X80mg dans toutes les situations

### • **Mais :**

- il s'agit de l'ordonnance d'initiation prescrite par un gastro-entérologue !

## Les indications :

Spécialité	Indication	S0	S2	Tous les 14 jours
Gastro-entérologie	Crohn	80mg	40mg	S4 40mg
	RCH	2x80mg	80mg	S4 40mg
Dermatologie	PSO	80mg	40mg	S3 40mg
	<u>MdV</u>	2x80mg	80mg	S3 80mg ou 40mg/semaine
Rhumatologie	Rhum <u>Pso</u>			40mg
	AJI			40mg
	<u>SpA</u>			40mg
	PR	<small>Ajuster les lignes du tableau</small>		40mg
Ophthalmologie	<u>Uv</u>	80mg	40mg	S3 40mg

## Ce que je peux savoir : Entretien avec le patient

- Patient souffrant depuis des années d'une maladie de Crohn et d'une Spondylarthrite Ankylosante (SA)
- Conducteur de bus (incompatibilité de prise de médicaments)
- Traitement de fond AINS plus paracétamol, équilibre imparfait, périodes de crise très douloureuses
- Arbitrage du service de Gastro-entérologie d'une prise en charge selon un protocole SA :
- Posologie recommandée dans cette indication :
  - 40 mg tous les 14 jours

## Ce que le patient sait ou doit savoir :

- Un **bilan pré-thérapeutique** a été effectué :
  - prescription d'un anti-tnf
- Doubler la **recommandation des vaccinations** contre le pneumocoque et contre la grippe :
  - prescription du 1er vaccin conservée par le patient à son domicile
- Importance du conseil du pharmacien : éviter les pertes de chance



00:00:48

Video player controls including a play/pause button, a progress bar, a volume icon, a settings gear, and a full-screen icon.

## Histoire du traitement :

- Après 4 mois de traitement : plainte du patient de troubles du rythme cardiaque, forte accélération au repos, parfois proche du malaise...
- Réflexe du pharmacien : **signaler** le cas au centre de pharmaco-vigilance qui **confirme** la possibilité d'apparition d'extra-systoles sous traitement anti-tnf.
- Information du patient et du médecin traitant qui l'adresse à son cardiologue
- Réalisation d'un Holter confirmant un très grand nombre d'extra-systoles, prescription de bisoprolol 5mg
- quatre mois plus tard arbitrage du service de gastro-entérologie car l'amélioration est limitée :
- prescription en mai 2018 de Simponi 100mg, puis diminution à 50 mg entraînant une réapparition des symptômes de la maladie, retour au 100mg avec une diminution de moitié du bêta-bloquant permet un équilibre global du patient.

## En conclusion :

- La prise en charge d'un patient en pharmacie n'est pas qu'un acte ponctuel, mais une prise en charge par une équipe qui interagit avec lui, le pharmacien est un
  - point d'interaction privilégié à son service.